

**Lamontagne, Denise**

CAS - 208 M  
~~C.P. - P.L. 124~~  
 SERVICES DE GARDE

**De:** Rolande Morin  
**Envoyé:** 27 novembre 2005 18:11  
**À:** Lamontagne, Denise  
**Objet:** haute importance pour tous les membres parlementaires

M. Russel Copeman,

Cher Monsieur,

Je vous écrit au sujet de votre projet de loi 124.

Je suis éducatrice en milieu familiale depuis bientôt 4 ans. Comme je désire faire ce travail encore très longtemps, ce projet de loi m'intéresse énormément.

Tout d'abord, je doit dire je suis d'accord avec un changement. Ce système coute certainement trop cher au gouvernement.

Ma première suggestion serait de re-donner un peu de responsabilité au parents. Dans la vrai vie, ce système a été fait pour conciler parents-travail et encourager les familles, CEPENDANT, ce que ce système fait, c'est de des-responsabiliser le parents. Vous leur accorder 10 heures de garde. Dans ma VRAI VIE, ET DANS LA VIE DE PLUSIEURS DE MES COLLEGUES, la réalité est très décevante.... Les parents termine de travail exemple: à 15h00 et viennent à la garderie à 17h00. Les parents sont en congé et les enfants eux sont à la garderie 10 heures.... Les parents magasine, vont au cinéma, golf, restaurant, etc.etc. etc. et nous, la société, on paie pour cela! La parent qui commence le plus TOT apporte l'enfant à la garderie, et celui qui finit le plus TARD, viens les chercher.... Ils n'ont aucun souci pour l'enfant.. des enfants qui font du 50 heures de travail, parceque oui, pour un enfant c'est un travail.... Voici donc une première facon d'économiser beaucoup de sous dans les CPE. Offrez 9 heures de garde (soit 8 heures de travail, 1/2 heure aller, 1/2 retour) au déla de cela, facturez un extra. vous verrez que les enfants passeront moins de temps à la garderie!!!!

Deuxième: Je suis entièrement d'accord avec vos bureau de coordinations, cependants attention! je n'aime pas du tout votre accréditation 3 ans. Je suis présentement avec une CPE qui abuse beaucoup de son pouvoir et qui ne sait pas ce quoi les droits d'un travailleur autonome. Il est IMPORTANT que nous ayons une possibilité d'aller en appel si le bureau coordination fait de l'abus. OK pour ne pas nous renouveler si ont ne suit pas la reglementation mais pas si le bureau ne nous aimes pas..... Il faut que la loi soit claire!

Troisièmement: J'ai une garderie de neuf enfants. Nous sommes deux éducatrices. à quand le changement pour augmenter notre ratio, si une fille peut être seule avec six enfants, à deux on devrait pouvoir en avoir 12???? De plus, nos enfants de six ans ne devrait plus compter dans notre ratio, Il sont autonome à l'école, dans l'autobus, etc., etc. Alors, il est peut-être le temps d'avoir du changement

4. Nos jours fériés ne sont pas payés, mais moi en tant qu'employeur je doit payer mon employée????? Il faudra peut-être faire de petits changements logiques?????

5. Je pense que les femmes en milieu familiale devraient aussi être obligé d'avoir plus de formation afin d'ouvrir. Les cpe prennent souvent des femmes sans formation afin de les contrôler, mais est-ce vraiment bon?????

6. Je vous invite à passer une semaine dans mon milieu afin de voir ce qui se passe vraiment et comment cela se vit. Je crois cela serait très important.

7. Je désire en temps que travailleuse autonome avoir le droit de choisir ma clientèle, et je désire que ma

clientèle respecte les heures demandées. Je n'aime pas lorsqu'ils décident de me les laisser plus tard, sans aviser, pour aller jouer au golf. Je pense aussi avoir le droit à la conciliation famille-travail. Présentement, la loi dit un maximum de 10 heures, alors même s'il disent avoir besoin de 9h00 à 3h00 et que moi je cède mon employée, ils me répondent qu'ils ont le droit à un maximum de 10 heures alors ils le prennent quand ils le veulent, et ce, sans avertir.....

8. Mettez la réglementation CLAIRE.... Afin qu'elle ne peut pas être interprétée de plusieurs façons.!

merci de d'avoir lu,  
j'espère que vous tiendrez compte de mon opinion.

Rolande Morin